

Nouvelles Visions

Pour une société de la connaissance

Une étude de la
de la FONDATION CONCORDE(*)

RENFORCER LA VOIX DU MONDE DE L'ENTREPRISE

Projet pour moderniser la représentation patronale

Créons une atmosphère entrepreneuriale dans les
territoires

Février 2013 - réédition

(*) Avec le concours d'universitaires, d'élus, d'hommes et de femmes d'entreprise

Dossier édité par la Fondation Concorde
Toute correspondance est à adresser au :
6, Place de la République Dominicaine – 75017 Paris
Tél : 01.45.61.16.75
Fax : 01.45.61.15.19
Email : info@fondationconcorde.com

www.fondationconcorde.com

Directeur de la publication : M. Rousseau

SOMMAIRE

PREFACE	5
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE	11
CHAPITRE I : LE CHOIX D'UNE REPRESENTATION SYNDICALE NOUVELLE DES ENTREPRISES	11
I- Une circonscription de base pour l'élection des représentants des entrepreneurs.....	11
II- La création de la « maison des entreprises »	12
III- Un système électoral ouvert.....	13
IV- Des missions clarifiées.....	15
V- Le regroupement sur un même site des différentes composantes de la maison des entreprises	15
VI- Création d'une maison de l'industrie	16
CHAPITRE II : CE QUE SERA L'ECHELON REGIONAL – CREATION DE L'ASSEMBLEE REGIONALE DES ENTREPRISES (ARE)	17
CHAPITRE III : L'ECHELON NATIONAL – CREATION D'UN CONSEIL NATIONAL DES ENTREPRISES (CNE)	19

DEUXIEME PARTIE.....	21
CHAPITRE I : FINANCEMENTS ET STATUTS.....	21
I- Financement de cette nouvelle organisation	21
II- Un accompagnement financier du conseil régional	22
III- Les financements actuels.....	23
CHAPITRE II : UNE NOUVELLE ORGANISATION PATRONALE DOIT DECLENCHER UNE « RENAISSANCE ECONOMIQUE DES TERRITOIRES »... 	27
I- Mise en place dans les « maisons des entreprises » de programmes d'activités économiques innovants – création d'une atmosphère entrepreneuriale	27
II- Création d'une cellule de gestion du tissu économique	28
III- La mobilisation des meilleurs universitaires et chercheurs – une obligation nationale	30
IV- Une initiative nouvelle pour la transparence et la diffusion de l'information – création d'un comité local de l'économie (CLE), observatoire du tissu économique	32
CONCLUSION	35
ANNEXES	36

PREFACE

Tout évolue autour de nous. Le défi pour un pays est de s'adapter aux changements. Il en va de la représentation patronale comme de bien d'autres questions.

Ainsi le groupe de réflexion sur la représentativité des entreprises, composé de chefs d'entreprises mais aussi de représentants des structures actuelles qui en connaissent bien les qualités et les défauts, a souhaité proposer les réformes qui lui semblaient nécessaires, dans le seul intérêt de contribuer, dans ce domaine aussi, au développement de notre économie.

Les acteurs sociaux et économiques font chaque jour le constat de l'extrême complexité de notre représentation professionnelle. La représentation patronale actuelle résulte d'un empilement de niveaux de représentation et d'une juxtaposition de métiers et de branches qui ne facilitent pas la gestion des moyens, et réduit l'influence des entrepreneurs dans le débat public. Chambre syndicale territoriale, syndicat professionnel, fédération professionnelle, Medef ou CGPME territorial, chambre de commerce et d'industrie, pôle de compétitivité... autant de structures, de services parfois redondants, de cotisations voire de taxes distinctes. Dans une période de concurrence accrue, où les entreprises cherchent à réduire leur frais généraux et à optimiser les ressources qu'elles engagent, sous forme d'investissements ou de contributions obligatoires, le patronat ne peut continuer à vivre sur un fonctionnement et selon une structuration héritée de l'après-guerre. Les réformes permettront de tirer le meilleur parti de l'existant, d'unifier, de simplifier, de rendre plus attractif le système pour les nouveaux entrepreneurs et de tenir compte du rôle grandissant, et souvent discuté dans l'action économique, des collectivités territoriales. Il permettra en outre d'assurer le meilleur rendement à chaque euro

prélevé. L'objectif est aussi de créer une institution qui représentera vraiment les 3,5 millions d'entrepreneurs¹ dont, on le sait, plus de 90% se confondent avec leur entreprise.

Ces réformes, qui n'étonneront ni les entrepreneurs, ni les observateurs du monde de l'entreprise, sont nécessaires. Elles doivent commencer dans chaque territoire, veiller à respecter la proximité entre les entrepreneurs et leurs organisations et s'adapter, du département à l'agglomération, à la configuration géographique du tissu économique.

Ces réformes ne peuvent venir que d'une impulsion extérieure au système. Ainsi, au nom des experts et économistes de la Fondation Concorde, observateurs attentifs de nos tissus économiques et de l'économie mondialisée, nous présentons ce projet aux décideurs politiques et économiques. Nul doute que dans les structures nouvelles que nous proposons, les responsables d'aujourd'hui puissent se retrouver à des postes de responsabilités semblables. Le seul bouleversement viendra, nous le souhaitons pour le mouvement patronal, d'une plus grande participation des chefs d'entreprises et des nouveaux entrants dans les institutions qui y apporteront leur énergie.

Au-delà du groupe de travail qui a préparé nos propositions, nous avons constaté un réel souci chez de nombreux dirigeants de faire évoluer les structures actuelles, sous l'effet conjugué de l'élargissement continu du périmètre d'intervention des collectivités territoriales dans nos tissus économiques, et des contraintes de la mondialisation qui requièrent désormais une meilleure compréhension de la nation aux intérêts des entreprises. La voix du patronat doit être plus claire et plus forte.

Ainsi, nous rejoignons la déclaration du Président Ernest-Antoine Seillière qui, en 1999, déclarait : *« C'est à nous, les entrepreneurs, de rappeler la société française à la réalité, et de montrer la voie de l'adaptation qui conduira à la réussite »*.

¹ Dernier chiffre fourni par l'INSEE

INTRODUCTION

Quelques chiffres :

- 95% des 3,5 millions d'entreprises françaises comptent moins de 10 salariés
- Taux moyen de participation aux élections des CCI : 17%
- Taux moyen d'adhésion à une organisation syndicale (Medef, CGPME, UPA) : 8%

Source INSEE

La communauté des entreprises et des entrepreneurs représente le socle de la prospérité de notre société. Pourtant, en France, dans le débat public, les propositions ou les grands projets visant à renforcer cette communauté sont rares. Il est d'ailleurs parfois étonnant d'entendre des hommes politiques avancer un certain nombre d'idées et de propositions sur les « revenus » de leurs compatriotes, sans se poser la question des conditions de la création de richesses et d'emplois dans notre pays, dont dépendent pourtant ces revenus. Il est temps d'engager une pédagogie qui viendra sur ces sujets modifier la perception de l'opinion et des médias.

Aussi, nous croyons que les entrepreneurs pourraient s'organiser beaucoup mieux pour se défendre et faire partager leurs difficultés et préoccupations qui sont, en réalité, celles de tous les français. De leur succès dépend notre prospérité.

Notre pays, inondé de talents et de capacités entrepreneuriales, traîne pourtant des faiblesses chroniques que seules des entreprises prospères pourraient résoudre :

- un chômage à peine tolérable qui touche particulièrement les plus âgés et les plus jeunes,
- un déficit public, quant à lui intolérable, menaçant notre avenir et à coup sûr le pouvoir d'achat des nouvelles générations
- enfin, sur le plan idéologique, une forte tendance, malheureusement bien partagée, à la démagogie qui associe souvent « fibre sociale » et installation de nouvelles taxes et prélèvements sur les activités économiques, quitte à affaiblir la seule source de création de richesse de notre pays.

De nouvelles charges sur les entreprises peuvent, dans une économie mondialisée, conduire au déclin, c'est-à-dire, à une régression rapide de notre richesse et de notre pouvoir d'achat, comme le montre l'effondrement de notre système productif depuis 10 ans, conséquence malheureuse mais logique de 20 années d'expérimentations sociales et de négligences très coûteuses pour notre économie.

Alors que la plupart de nos concurrents ont su définir des objectifs précis et se donner les moyens du succès, nous souhaitons dans ces pages, apporter une contribution constructive par des propositions concrètes pour moderniser la représentation patronale. Une modification de cette organisation permettraient aux entreprises et aux entrepreneurs d'être mieux entendus dans le débat public et de faire comprendre que leurs intérêts sont avant tout ceux de la nation toute entière.

Pour illustrer nos propos, nous souhaitons citer quelques exemples qu'il faudrait à l'avenir, après les réformes structurelles qui s'imposent, avoir les moyens d'éviter :

1er exemple : Aurait-on pu imposer à l'ensemble de l'économie française la loi sur les 35 heures si le CNPF de l'époque avait bien représenté les millions d'entrepreneurs qui s'y opposaient, tandis que leur représentant, grand commis de l'Etat, s'inclinait sans réaction devant une mesure qui allait affaiblir, face à la compétitivité mondiale, notre économie et, à terme, notre pouvoir d'achat tout en compliquant la vie quotidienne des

entreprises ? Car contrairement à l'idée encore véhiculée, la mise en place des 35 heures dans les petites entreprises s'est traduite par une augmentation significative (la plus forte des dix années précédentes) des défaillances d'entreprises et a donc conduit à détruire des emplois que l'on se refuse encore à dénombrer.

2ème exemple : Une représentation forte de nos entrepreneurs dans nos territoires aurait-elle laissé aux collectivités locales la possibilité de croire qu'il leur était possible de créer des richesses en dehors des entreprises, en embauchant depuis une dizaine d'années, des milliers de fonctionnaires, agents économiques territoriaux, au détriment d'organisations locales ayant la confiance des entrepreneurs ? Nous pensons en effet que si les collectivités doivent participer à la création de richesses et d'emplois en stimulant les activités, cela doit se faire par la mise en place de nouveaux types de partenariats avec les organisations privées où, dans le seul souci de l'efficacité, chaque partie devra être à sa place.

3ème exemple : De reparler en permanence d'une plus grande fluidité des relations entre entrepreneurs et banques. Cette relation encore aujourd'hui difficile aurait dû faire l'objet de négociations depuis longtemps à l'intérieur du patronat si les patrons de banques n'y étaient pas dominants.

S'adapter sans risques, l'expérience le prouve, aux besoins des entreprises, serait, de la part des banques, une action bienfaitrice pour l'économie française, infiniment moins coûteuse pour elles que leur exposition à hauteur de plusieurs milliards dans des pays hasardeux.

Une négociation à l'intérieur de la représentation patronale devrait rééquilibrer ce rapport dominant - dominés, sans avoir recours à l'Etat !

4ème exemple : D'obliger les chefs d'entreprises à devoir faire appel à des interlocuteurs publics différents sur les mêmes sujets. Notamment en

matière de commerce international, marché sur lequel la France doit impérativement récupérer le retard accumulé depuis des années et qui se traduit par une dégradation forte de sa balance commerciale et de sa balance des paiements. Sur un enjeu aussi stratégique pour l'emploi et les finances publiques, il est nécessaire de mettre en cohérence, de simplifier, même de fusionner (par exemple UBIFRANCE et CCI) et de rationaliser les dispositifs et outils de soutien au développement du commerce international.

Première partie

Chapitre I : Le choix d'une représentation syndicale nouvelle des entreprises

I- Une circonscription de base pour l'élection des représentants des entrepreneurs

Ce choix d'une circonscription locale et d'un tissu économique doit répondre à plusieurs critères dont le premier est la proximité avec les entrepreneurs. Il est évident qu'un chef d'entreprise ne peut passer trop de temps en transport pour rejoindre une réunion. Nous restons attachés pour l'essentiel au département, zone qui, dans la plupart des cas, est le cadre dans lequel les entrepreneurs se rencontrent, s'organisent et trouvent leurs interlocuteurs publics.

La suppression d'une représentation départementale ne peut être une avancée moderne, source d'économie, puisqu'il s'agit désormais de renforcer un tissu économique organisé autour des PME-PMI, seules en mesure aujourd'hui de créer richesses et emplois. Or, pour être efficaces et utiles, les partenaires des activités doivent être proches.

Bien entendu pour les agglomérations, la représentation patronale devra s'organiser pour être au même niveau d'importance que son interlocuteur public¹. Il sera alors de la responsabilité des représentants patronaux de

¹ Exemple d'« Entreprises et cités » pour l'agglomération de Lille.

décentraliser certains services pour rester à la portée des entrepreneurs les plus modestes.

Une commission réunissant des entrepreneurs devra définir la structure locale qui sera l'interlocutrice des pouvoirs publics quand le département n'est pas visible (cas des agglomérations).

II- La création de la « maison des entreprises »

Fondre en une seule organisation la représentation des entreprises désormais appelée « maison des entreprises ». Cette nouvelle entité devient alors l'interlocuteur unique des pouvoirs publics et des syndicats de salariés. Elle remplace les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et les syndicats patronaux. Les différents Ordres Professionnels, ainsi que les branches et groupements¹ d'entreprises pourront y être représentés.

Les missions réalisées par les uns et les autres s'y trouvent regroupées, mutualisées, rationalisées (formation, information, programmes de stimulations économiques, etc.).

La création d'une organisation unique qui a fait ses preuves dans d'autres pays (Autriche) aura pour effet immédiat de réduire le « mille-feuille patronal » et d'accélérer les rapprochements des structures professionnelles, de réduire le coût d'une organisation d'ensemble peu efficace et qui manque singulièrement aujourd'hui de transparence.

¹ Par exemple, l'Union nationale des professions libérales, qui « représente » 800.000 professionnels, mais qui n'est pas reconnue en tant que syndicat patronal pouvant négocier aux côtés des partenaires sociaux, pourra faire entendre sa voix au sein de la maison des entreprises.

Cette unité de représentation des entreprises est attendue par les entrepreneurs qui jugent nuisibles à leurs intérêts les rivalités actuelles, et qui souhaitent une voix unique et forte.

III- Un système électoral ouvert

1. En mesure de représenter la diversité de l'économie française

Le système des élections à la « maison des entreprises » doit se faire par un scrutin de liste à la proportionnelle afin que toutes les organisations puissent s'y présenter. Tout syndicat ou tout groupement, qu'il soit patronal ou de branche, pourra construire sa liste ou s'allier. Un département moyen doit pouvoir élire 60 à 80 membres pour le conseil avec un bureau exécutif de 15 membres. Le système électoral recommandé est celui de la proportionnelle, avec une majorité pour la meilleure liste et une répartition suivant le plus fort reste.

Ce système d'élection territoriale à la proportionnelle aura un pouvoir important d'émulation et de mobilisation et sera une puissante incitation au regroupement qui doit ainsi permettre de résoudre le problème des organisations interprofessionnelles et l'éparpillement des représentations de métiers.

La concurrence que se livrent par exemple, au plan national, les syndicats actuels MEDEF, CGPME, UPA est néfaste aux intérêts du patronat. Cette concurrence trouvera à s'exprimer sans dommage lors des élections locales ouvertes qui dégageront une majorité, porte-parole du patronat et non porte-parole des positions de l'un ou l'autre des syndicats.

L'un des objectifs à atteindre à travers ces regroupements est de rationaliser l'organisation des branches dont la plupart gagneraient à

être agrégées dans des ensembles plus conséquents¹. La Maison des entreprises doit y contribuer.

Dans ce système électoral, l'émulation sera propice à la mobilisation des entreprises et devrait ainsi permettre d'augmenter de façon significative le taux de participation à ces élections afin de donner aux élus une véritable légitimité qui ne pourra être contestée.

Dans le système actuel, comme nous l'avons souligné, d'une part, les entrepreneurs votent pour les élections aux chambres de commerce et d'industrie (le taux de participation à ces élections est de 17% de l'ensemble des entreprises du territoire concerné), et, d'autre part, les adhérents des syndicats professionnels (8% des entreprises sur le plan national) votent pour leurs représentants dans les syndicats qui « représentent » ensuite toutes les entreprises qui sont tenues par les décisions de ces représentants syndicaux. Ce clivage n'est pas propice à la mobilisation mais est au contraire la principale source de la défiance actuelle des mandants vis-à-vis de leurs représentants.

2. La pesée

Nécessaire à une bonne gestion des élections, elle doit permettre de dégager des listes et des élus représentatifs du monde de l'entreprise. Nous n'avons pas dans ce fascicule, l'intention d'apporter un avis sur des modalités que connaissent parfaitement les autorités chargées de les faire appliquer et qui sont acceptées aujourd'hui par les entrepreneurs. Cette pesée est basée sur trois critères : le nombre d'entreprises, le nombre de salariés représentés et la contribution à l'économie du territoire².

¹ C'est le cas notamment du Groupe des Dix dans les fédérations du commerce du détail où 10 métiers se sont réunis pour négocier conjointement leur convention collective.

² Il faudra aussi tenir compte des différences de taille entre les entreprises dans les grandes métropoles.

IV- Des missions clarifiées

Les syndicats patronaux locaux développent actuellement des missions conseils auprès de leurs adhérents comme le font les organismes consulaires, les uns et les autres remplissant des missions identiques, pour lesquelles il est fait appel, en plus de la contribution des entreprises, aux deniers publics. Cette mise en cohérence sur le plan local a donc pour objectif de faire disparaître cette dualité superflue chambres/syndicats. Les uns et les autres ne pouvant prétendre par les taux de participation actuels à la représentativité nécessaire à l'expression des besoins des entreprises. C'est pourtant là que se trouvent les clés du développement économique.

Les missions de la maison des entreprises devront s'articuler autour de deux objectifs principaux : promouvoir et défendre un territoire d'entreprises, et désigner des représentants pour la région.

De même, un syndicat qui n'est autre qu'un groupement défendant des intérêts corporatistes et donc particuliers ne peut prétendre se substituer à la représentation démocratique.

Une représentation territoriale d'entreprises, financées sur fonds publics, n'est pas faite pour former, conseiller ou rendre à titre gracieux ou même payant d'autres prestations du domaine marchand, ce que font désormais chambres et syndicats territoriaux.

V- Le regroupement sur un même site du territoire des différentes composantes de la « maison des entreprises »

Dans la mesure où les locaux s'y prêtent, la maison des entreprises pourrait s'installer sur l'un des sites utilisés aujourd'hui par les syndicats ou les CCI. Pour une bonne gestion, le regroupement de la présidence et

du secrétariat général de la nouvelle organisation devrait pouvoir côtoyer les principaux syndicats et branches représentées au conseil dont il est issu. Ce qui est l'usage pour les assemblées politiques devrait l'être aussi – à plus forte raison – pour les représentants du monde économique. Ce travail de regroupement sur un même site des différentes composantes représentatives des entreprises sera source d'économie et pourrait se réaliser sur quelques années.

Une bonne organisation permet aussi de mieux dynamiser les énergies, aujourd'hui abondantes et mal utilisées.

VI- Création d'une maison de l'industrie

Le conseil, élu par les différents syndicats patronaux, choisit les dirigeants de « la maison des entreprises ». Compte tenu de l'importance de l'industrie¹ dans nos tissus économiques et de ses problèmes spécifiques, il est souhaitable que les branches liées au système productif créent à l'intérieur de la maison des entreprises, la maison des industries.

En résumé, la « maison des entreprises » exerce la représentation officielle des entreprises. C'est le conseil élu qui désigne ainsi ses différents représentants dans la gestion de certaines organisations paritaires locales (Prudhommes, médecine du travail, URSSAF, etc. voir liste des mandats patronaux en annexe). L'objectif serait d'apporter aux entreprises du territoire un soutien unique et identifié.

¹ La Fondation Concorde propose la création à l'échelon national d'un « Haut-Commissariat pour l'industrie » doté de moyens politiques et économiques puissants.

Chapitre II : Ce que sera l'échelon régional : création de l'assemblée régionale des entreprises (ARE)

Les élections pour constituer la « maison des entreprises » dans le cadre local permettent d'élire simultanément, avec le même mode de scrutin proportionnel, des entrepreneurs qui ont été préalablement choisis pour siéger à l'assemblée régionale des entreprises. Celle-ci devra s'organiser selon un nouveau partenariat avec les conseils régionaux dans le domaine de l'action économique.

En effet, l'essentiel des politiques économiques pour l'entreprise se décide au plan national. Entre le local et le national, la tentation est grande pour les instances régionales de se lancer dans des programmes ayant belle allure, mais dont la faisabilité ne correspond pas exactement aux possibilités d'une collectivité ayant peu de prise sur les activités économiques proprement dites.

Dans un pays développé, c'est l'entreprise qui crée la richesse et l'emploi durable et non les structures publiques.

Le développement d'un partenariat privé-public à l'échelon régional

Nous préconisons un partage des tâches entre élus et entrepreneurs. Une commission développement économique placée auprès du conseil régional devrait réunir élus régionaux et élus patronaux pour mettre en place les différents programmes nécessaires à la stimulation des économies locales.

Il faut arrêter les initiatives séparées. D'un côté celles des élus politiques, de l'autre celles des entrepreneurs.

Les programmes, décidés en commun, devraient être ensuite déclinés autant qu'il est possible au plan local. Ainsi, dans une région de 4, 5 ou 6 départements, des programmes appropriés à chaque tissu spécifique pourront être mis en œuvre et une véritable émulation pourrait naître entre les tissus économiques. L'efficacité des programmes pourra être mesurée. Conception et financement des politiques économiques locales doivent être de la responsabilité de l'échelon régional. Sans bureaucratie excessive entre les échelons, la mise en œuvre dans les tissus économiques sera de la responsabilité de la « maison des entreprises ».

L'objectif est d'établir un débat permanent entre deux communautés, celle des élus politiques et celle des entrepreneurs, qui ne se connaissent pas, et qui ont la possibilité aujourd'hui, d'engager des politiques économiques différentes avec souvent, une inflation de moyens sans résultat significatif. Ensemble, ils auraient pour mission de contracter un programme régional à la hauteur des ambitions de chaque territoire.

Il est fondamental de ne pas perdre la relation locale au profit d'une politique régionale globale aux résultats hypothétiques.

Elections des représentants à l'ARE (assemblée régionale des entreprises) :

Pré-désignés sur les listes aux élections locales à la maison des entreprises, ils devraient constituer une assemblée en nombre équivalent à celui de l'assemblée de la maison des entreprises de 60 à 80 membres.

Chapitre III : L'échelon national – création d'un Conseil national des entreprises (CNE)

C'est l'organe représentatif des entreprises. Il est issu des « maisons des entreprises » locales et doté ainsi d'une réelle représentativité.

La désignation des représentants devant siéger au CNE se fait à l'échelon régional. Chaque région disposant d'un contingent d'élus en fonction de son poids économique.

L'assemblée générale qui devra élire un conseil et un bureau pourrait se situer entre 700 et 800 élus (voire constitution actuelle de l'AG du MEDEF¹) provenant des 22 régions qui procéderaient à l'élection d'un conseil de 45 élus nationaux organisés avec un bureau exécutif, porte-parole au plan national des 3,4 millions d'entrepreneurs.

La composition de ce conseil de 45 élus devrait tenir compte du poids économique des différentes structures représentées dans les « maisons des entreprises ».

Un contingent entre 50 et 60 mandats désignés par leurs pairs serait réservé à des branches professionnelles très représentatives (banques, assurances, SSII, etc.) peu ou pas représentées actuellement au plan local et donc sous représentées parmi les membres élus du CNE si l'on considère leur rôle et leur poids économique.

Cette sous-représentation devrait disparaître après quelques élections et ce contingent réservé ne plus avoir de raison d'être. Cette incitation à être représenté localement devrait accélérer le mouvement de regroupement des 680 branches professionnelles existant en France.

¹ Elle est aujourd'hui d'environ 500 élus, auxquels il faut donc ajouter les représentants des nouvelles organisations (Chambre de métiers et les ordres) qui composent la « maison des entreprises ».

Rôle du Conseil national des Entreprises

En réalité, le CNE se voit transférer la représentativité des entreprises issue de l'expression démocratique de ces dernières en lieu et place des syndicats interprofessionnels dont la légitimité est aujourd'hui contestée par les entreprises¹. L'ouverture aux autres chambres et ordres afin de représenter les entreprises sur le plan national en matière économique et sociale renforce sa légitimité tandis que les principales branches professionnelles peuvent continuer à s'organiser à l'intérieur ou à l'extérieur du CNE.

Le CNE désigne ses représentants qui exerceront un mandat patronal² dans les structures nationales à vocation sociale ou économique à gestion paritaire.

Le Conseil national des entreprises doit harmoniser les dispositifs locaux afin de faire bénéficier toutes les maisons des entreprises des meilleures pratiques constatées dans le domaine des programmes de stimulation des activités, en s'inspirant des meilleures expériences étrangères.

Son rôle politique national sera aussi d'apporter au gouvernement les réflexions nécessaires pour anticiper les grandes mutations internationales, la formation, l'innovation, etc. Nous reprenons volontiers à notre compte la déclaration de l'ancien président du MEDEF, déjà cité dans l'introduction : *« C'est à nous, les entrepreneurs, de rappeler la société française à la réalité, et de montrer la voie de l'adaptation qui conduira à la réussite »*, avec désormais, grâce à cette nouvelle organisation, le poids nécessaire pour se faire entendre !

L'Etat devra entériner le transfert de représentativité au Conseil national des entreprises.

¹ 69% des patrons considèrent que les organisations patronales dans leur ensemble ne défendent pas bien leurs intérêts. Sondage OpinionWay - Janvier 2009.

² Voir liste des mandats patronaux en annexe.

Deuxième partie

Chapitre I : Financements et statuts

Les financements déterminent pour beaucoup les comportements actuels. Dans toutes les structures qui doivent être rénovées, travaillent des hommes dont il faudra gérer les carrières pendant les réformes. Celles-ci devront, de ce point de vue, s'étaler sur plusieurs années (2 ou 3).

I- Financement de cette nouvelle organisation

Trois principes :

- Les syndicats patronaux actuels, les regroupements et les branches doivent conserver le pouvoir de lever leurs cotisations. C'est un axe de liberté essentiel que leur offre d'ailleurs la loi d'association.
Ainsi, ils pourront faire campagne pour faire élire leurs représentants à la « maison des entreprises » sur leurs thèmes. Les chefs d'entreprises électeurs seront enclin à voter pour ceux qui défendront le mieux leurs intérêts, c'est-à-dire une bonne gestion de leur maison commune.
- La nécessité de réduire les différentes taxes et cotisation payées par les entreprises pour financer toutes ces organisations.
- La nécessité de soulager les finances publiques.

Ainsi, nous proposons que la Taxe pour Frais de Chambre¹ (T.F.C.) soit progressivement réduite de 50% en 5 ans, résultat que nous pouvons espérer par l'effet d'une gestion plus exigeante des structures actuelles².

La mutualisation des moyens et la rationalisation du système par la création de cette nouvelle représentation devra permettre de diminuer la contribution des entreprises.

Cet apport de la TFC à la « maison des entreprises » devra être complété par une participation obligatoire des conseils régionaux aux programmes économiques locaux.

II- Un accompagnement financier du conseil régional

Nous proposons que la « maison des entreprises », sous un nouveau statut privé³, discute de ses programmes et budgets avec le pouvoir régional, et sous l'arbitrage éventuel du Préfet. L'appui financier du conseil régional devra se faire par subvention sur un programme de 5 ans (durée de mandature).

Il est parfaitement logique qu'une part de la C.E.T., payée par les entreprises et versée par le Trésor public au budget du conseil régional,

¹ Les entreprises s'acquittent d'une taxe pour frais de chambre (assise sur la contribution économique territoriale) dont le taux est en partie fixé par la chambre régionale. A titre d'exemple, le taux moyen de la TFC de la région Bretagne est de 1,47%.

² Aujourd'hui, les chambres gèrent par exemple 30 000 collaborateurs dans 148 chambres territoriales. La suppression des programmes redondants doit en particulier permettre d'atteindre cet objectif.

³ Le statut privé serait un gage d'efficacité.

puisse contribuer au financement de programmes pouvant bénéficier aux activités économiques des territoires¹.

Enfin, il nous paraît essentiel que soit revue l'articulation entre les instances paritaires en charge de la formation professionnelle et les organismes patronaux. Les versements provenant de ces organismes aux différents syndicats échappent à toute logique et tout contrôle démocratique, et devraient faire l'objet d'une critique constructive. Celle-ci n'est possible que dans la transparence. Elle devrait être accompagnée d'une réflexion sur l'efficacité et la réactivité des programmes de formation.

III- Les financements actuels

Présentation des ordres de grandeurs des financements actuels

Actuellement, les sources de financements sont diverses et manquent pour une large part de transparence. C'est un des points faibles du système de représentation des entreprises.

On sait que les syndicats locaux fonctionnent avec les cotisations de leurs adhérents en échange de services et de formations ainsi que par le soutien des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) - dont la mission est la collecte et la gestion des fonds de la formation professionnelle - qui participent et financent leurs opérations publiques de développement.

Actuellement, les CCI reçoivent :

- la taxe pour frais de chambre (TFC) qui remplace la taxe additionnelle à la taxe professionnelle,
- des subventions diverses liées à leurs missions locales,

¹ Voir page 24 l'ampleur des budgets régionaux.

- des revenus sur les services aux entreprises
- des revenus des formations
- des revenus de la gestion d'équipements collectifs (jusqu'à une date récente).

Exemples de recettes fiscales actuelles de chambres territoriales :

- La CCI de Rennes perçoit 10 millions d'euros par an
- La CCI de Nantes/St-Nazaire perçoit 12 millions d'euros par an
- La CCI de Reims perçoit 6,8 million par an

Par comparaison, le budget de la région Bretagne pour les affaires économiques est de 90 millions d'euros pour 4 départements, tandis que son budget annuel est de 1,18 milliards euros.

La région Pays de la Loire consacre 160 millions d'euros pour le développement économique et l'emploi pour un budget total de 1,4 milliards €.

La région Champagne Ardennes, pour un budget total de 672 millions €, consacre 120 millions au développement économique.

L'ordre de grandeur des budgets des régions et celui des budgets consacrés au développement économique sont sans commune mesure avec ceux des chambres. Ceci nous amène à repenser les financements de l'aide au développement économique dans nos territoires dans le sens d'une participation accrue des conseils régionaux grâce à la mise en place d'un partenariat plus élaboré.

Ainsi, nous devrions atteindre les objectifs et principes que nous nous sommes fixés.

Au total, la contribution des entreprises devrait être de 50% inférieure à ce qu'elles payaient dans le système précédent.

Rappelons que le budget du conseil régional est aussi composé de la C.E.T. (Contribution Economique Territoriale). C'est donc l'argent payé par les entreprises au titre de la CET qui viendra financer l'organisation et l'action des entreprises dans la région¹. C'est une mission que le conseil régional devra assurer sans faire appel à de nouvelles recettes (ni du contribuable, ni de transferts de l'Etat).

Ce mode de financement facilitera, à l'échelon régional, les partenariats privé/publics pour la stimulation des tissus économiques. Il devrait contribuer à freiner et à mieux mesurer l'efficacité des programmes économiques régionaux engagés avec les seuls moyens publics.

En conséquence, la tutelle de l'Etat n'a plus lieu d'être pour les nouvelles structures. Un arbitrage du Préfet pourrait être prévu pour préserver, dans l'avenir, les intérêts des structures patronales

Dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la formation professionnelle, face à l'inefficacité du système et à son coût, l'Etat souhaite réduire le nombre d'acteurs qui collectent les fonds de la formation professionnelle auprès des entreprises. Il nous semble opportun de lier cette réforme à celle de la représentation des entreprises et de transférer la collecte et la gestion de ces fonds à l'assemblée régionale des entreprises, organe de même niveau que la région qui gère la formation professionnelle pour le compte de l'Etat.

Les économies d'infrastructure et de gestion ainsi réalisées, sous le contrôle des représentants des entreprises élus au scrutin libre, permettront de financer la structure régionale, dans une transparence accrue de l'utilisation des fonds de la formation professionnelle et dans la

¹ Le nouveau statut des maisons des entreprises serait privé. Comme nous le soulignons page 22, l'apport des conseils régionaux se faisant à travers une subvention.

recherche d'une plus grande efficacité. Ceci répond au souhait exprimé par le législateur dans son projet de réforme des organismes collecteurs agréés.

Sur le modèle de cette réforme, il conviendra de transférer la collecte et le contrôle des fonds provenant de contributions obligatoires¹ des entreprises aux seuls organismes issus du suffrage universel ou désignés par eux. Il en résultera notamment une simplification majeure pour les entreprises qui auront dès lors un interlocuteur et collecteur unique, dont la rationalisation conduira à la réduction des coûts de gestion, qui devra servir aussi à baisser la contribution des entreprises.

Financement du CNE – situation actuelle :

Le budget de fonctionnement annuel de CCI France est d'environ 40 millions d'euros, le budget annuel du Medef de 36 millions d'euros et celui de la CGPME de 8 millions d'euros.

La constitution du CNE (Conseil National des Entreprises) devrait être une occasion d'économie, puisque son budget sera financé par les assemblées régionales des entreprises. Les branches riches et influentes qui contribuent aujourd'hui au financement des grands syndicats nationaux seront désormais représentées au CNE, selon le système d'élection mis en place, et n'auront plus, dans cette nouvelle configuration, à contribuer au financement des organes nationaux. Elles pourront utiliser leurs ressources pour des missions multiples liées au développement.

¹ Taxe d'apprentissage, taxes pour la formation professionnelles, 1% logement, etc.

Troisième partie

Chapitre II : Une nouvelle organisation patronale doit déclencher une « renaissance économique des territoires »

I- Mise en place dans les « maisons des entreprises » de programmes d'activités économiques innovants – création d'une atmosphère entrepreneuriale

L'unification du mouvement patronal ouvre la porte à la mise en place de programmes d'accompagnement des entrepreneurs et de stimulation des tissus économiques. Alors qu'aujourd'hui, la dispersion des acteurs brouille le paysage local, décourageant les initiatives ou les rendant incomplètes, une clarification de la représentation patronale donnera un élan nouveau à l'action économique locale, mal exploitée jusqu'ici dans notre pays qui pourtant, comme l'ont montré bien des pays développés à travers le monde, offre des gisements de croissance et de ressources considérables, nécessaires à l'heure d'une mondialisation exigeante.

L'union des efforts, l'établissement de programmes et stratégies connus de tous, la possibilité pour les acteurs de prendre part à la mise en place

de ces programmes dans une meilleure coordination sont des atouts pour changer l'atmosphère économique dans nos tissus économiques.

Alors que dans beaucoup de pays développés, des modèles locaux se sont développés, basés sur les initiatives des entrepreneurs, notre pays s'est distingué en démultipliant les initiatives (souvent sans entrepreneurs) et en renonçant à mesurer leur efficacité¹. Les chefs d'entreprises s'y perdent et les résultats s'en ressentent.

Ce que doivent réussir les « maisons des entreprises », c'est l'encouragement de toutes ces initiatives et ceci dans la coordination, ce qui sera une source d'efficacité et d'économie.

Plutôt que d'administration, c'est d'animation dont ont besoin les économies locales.

Aucun tissu économique n'est perdu si on y trouve des « entrepreneurs » si, de surcroît, les différents acteurs établissent des stratégies et des programmes à leurs côtés, et s'ils s'organisent pour s'entourer d'expertises et de compétences.

Ce sera un des objectifs de la « maison des entreprises » : créer dans chacun des territoires une « **atmosphère entrepreneuriale** » en mobilisant entrepreneurs et compétences.

II- Création d'une cellule de gestion du tissu économique

¹ Selon la Cour des Comptes, 6 milliards € sont ainsi gaspillés chaque année au titre des aides au développement économique local, au détriment de leurs bénéficiaires.

Modernisons la vie économique de nos territoires – organisons l’afflux de compétences nouvelles

Une des réponses aux effets de la mondialisation est la mobilisation locale. Pour suivre l’évolution des activités, mettre en place avec professionnalisme et continuité tous les programmes modernes d’animation et d’accompagnement, nous préconisons la création d’une **« cellule de gestion du tissu économique »**, dirigée par une équipe de haut niveau (équivalent aux consultants des meilleurs cabinets), travaillant avec les dirigeants de la maison des entreprises et ouverte sur les compétences extérieures.

Comme il existe aujourd’hui dans les chambres consulaires une direction générale, celle-ci sera doublée, dans la « maison des entreprises », par une direction stratégique consacrée uniquement à la gestion du tissu économique, avec pour mission la coordination des projets et programmes qui, au total, devraient constituer une stratégie globale pour le tissu économique (à la manière de la direction stratégique d’une grande entreprise). Création de richesses et création d’emplois seraient les deux objectifs. Pour réussir, cette « direction stratégique » devra réunir tous les moyens et compétences disponibles, comme dans une grande entreprise.

Précisons que les observateurs des tissus économiques estiment à 10% le nombre des entreprises tirant les autres activités et déterminant la vigueur d’une économie locale. C’est donc en priorité vers ces entreprises que sera développé l’essentiel des programmes. Ceux-ci prendront, dans ce contexte rénové, une nouvelle ampleur. Citons quelques programmes qui devront être mis en œuvre et coordonnés par la direction stratégique :

- Responsabilisation sociale des entreprises (Formation globale)
- Création d’un écosystème local de l’innovateur (mobilité, éco-industrie, filières)
- Mise en place des groupes d’entrepreneurs (méthode sherpa).

- Consolidation du management des entreprises.
- Renforcement du système de financement des PME/TPE (régional et local)
- Simplification de l'aide et de l'accompagnement pour la création d'entreprise
- Détection et accompagnement des projets dormants avec les entrepreneurs
- Effort systématique pour l'accès à l'export de nouvelles entreprises
- Développement d'une cellule d'intelligence économique
- Organisation d'une coopération entre universités et tissus économiques
- Mise en réseau des entreprises, en particulier à l'international

La nouvelle organisation aura également pour but de faire émerger les bonnes pratiques non encore identifiées et de les diffuser afin de limiter la profusion de production législative.

Chaque groupe, organisation ou syndicat pourra initier dans son périmètre chacun de ses programmes ; la cellule stratégique coordonnant les différentes actions.

III- La mobilisation des meilleurs universitaires et chercheurs pour accompagner et s'impliquer dans les activités locales : une nécessité nationale

Bien entendu, ces projets devront être engagés avec les meilleurs étudiants et chercheurs de l'enseignement supérieur, mais aussi avec la

participation de l'expertise des grandes entreprises, impliquées dans l'économie locale.

C'est en effet vers une totale mobilisation de nos ressources et compétences que cette nouvelle organisation locale doit nous entraîner : **chaque établissement de l'enseignement supérieur ayant une compétence économique ou technique sera « vivement » incité à mettre en place des coopérations avec nos « économies-territoires ».**

IV- Un soin particulier doit être apporté à la réalisation concrète de cette coopération

Toutes les énergies doivent être mises au service d'un véritable programme de dix ans pour redynamiser nos économies locales qui s'appauvrissent et ne peuvent plus faire face à l'attente sociale de leurs citoyens.

Nous proposons que les meilleurs de nos étudiants de « MASTER 2 » de nos grandes écoles et de nos universités ayant la compétence qui convient, soient mis dans l'obligation de passer au moins un semestre sur des programmes dans nos territoires (préparés par la cellule de gestion du tissu économique de la maison des entreprises), au cœur de nos activités économiques avant d'obtenir un diplôme qui leur ouvrira pour demain les portes de la grande entreprise et de l'étranger, et peut-être un jour le retour dans une entreprise du territoire. Ceci doit devenir, au cours de ces prochaines décennies, une habitude.

C'est un défi d'organisation et de préparation de programmes avec les chefs d'entreprises. La cellule de gestion du tissu économique aura cette grande responsabilité. Adossée aux chefs d'entreprises, elle aura pour mission d'évaluer les besoins et de préparer les rencontres.

En résumé, notre pays doit prendre de l'avance en termes d'organisation et s'adapter aux menaces nouvelles en renforçant la voix des entreprises mais aussi en créant les conditions du succès pour une mobilisation de nos compétences au service de l'emploi et de la création de richesse.

Ces différentes mesures permettraient de **gérer nos économies locales à la manière d'une grande entreprise** en connaissance des besoins et capacités des plus petites.

La création des « maisons des entreprises », qui donne une unité à l'économie locale, permet en effet de nouvelles ambitions.

V- Une initiative nouvelle pour la transparence et la diffusion de l'information : création d'un comité local de l'économie (CLE), observatoire du tissu économique

Il rassemblera les principaux représentants de la maison des entreprises et de la chambre d'agriculture.

Ce comité local de l'économie est l'interlocuteur des élus et du représentant de l'Etat. Il examine localement la bonne marche des activités, il signale aux pouvoirs publics les difficultés et propose des solutions. Son secrétariat s'installe dans la maison des entreprises.

C'est en quelque sorte un « observatoire » abrité par la maison des entreprises, et non une structure nouvelle.

A l'occasion d'une assemblée plénière biennale réunissant les conseils élus des principales organisations, elle prend connaissance des informations jusqu'ici peu diffusées et qui peuvent pourtant intéresser le public et les décideurs économiques pour mener leur action. La liste n'est

pas exhaustive et sera modifiée ou complétée pour en faire un outil simple de mesure de la santé économique des entreprises et du territoire :

- Variation des inscriptions à la Banque de France
- Licenciements pour motifs économiques
- Les chiffres d'affaires et les rentrées de TVA
- Les charges sociales, mesure des incidents et des variations
 - URSSAF
 - La CMA
 - Le RSI
- Variation des défaillances d'entreprises

Deux fois par an les représentants du comité rendent public l'état de l'activité économique. Cependant, en cas de constat de la dégradation des indicateurs, certains pourront devenir trimestriels, mensuels, voire hebdomadaires en cas de crise grave : ce serait le cas avec le suivi des licenciements pour motif économique et les inscriptions à la Banque de France, par exemple.

CONCLUSION

Notre pays, afin de conserver son rang et sa prospérité, devra, très prochainement, procéder à des révisions importantes en matière de dépenses. Cependant, celles-ci seront insuffisantes pour nous permettre de conserver notre rang si elles ne sont pas accompagnées d'un projet entrepreneurial ambitieux. Nous disposons d'innombrables talents et compétences pour y parvenir. Il s'agit de bien les utiliser.

Ce projet de réforme de la représentation syndicale patronale a pour objectif de renforcer la voix du monde de l'entreprise. C'est un chantier nécessaire pour consolider, dans notre société, le socle de notre prospérité que représentent nos entreprises. Il est aussi indispensable pour répondre aux exigences de la mondialisation. C'est en particulier au plan local, que les acteurs pourront développer des stratégies claires et mettre en place tous les procédés de management modernes de travail en réseau ou en groupes pour accompagner nos petites entreprises.

Ce chantier que nous proposons à tous les décideurs politiques et économiques est porteur de prospérité et doit déclencher d'autres réformes, c'est le deuxième objectif. Par exemple, celle du système de formation professionnelle qui mérite d'être rapidement abordée afin de mieux répondre encore aux nouvelles exigences d'une économie mondialisée et d'adapter nos emplois.

Par cette contribution au débat, notre seul intérêt est de provoquer une réflexion et des réformes qui devraient intéresser tous ceux qui accordent, au-delà des structures, la priorité à l'avenir de notre économie et au mieux-être de nos concitoyens.

ANNEXES

ANNUAIRE DES MANDATS PATRONAUX¹

Préambule

Cet annuaire des mandats constitue une liste non exhaustive des mandats recensés au niveau national et localement dans les départements et régions. Certaines instances répertoriées ne disposent pas systématiquement d'une déclinaison par région ou département.

La plupart des mandats répertoriés sont issus d'un texte de loi national et sont les déclinaisons locales d'une instance nationale.

¹ Source CGPME

Les mandats à vocation économique

Union Européenne

Comité Economique et Social Européen (CESE)
Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (UEAPME)

France

Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)

NIVEAU REGIONAL

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)

Premier Ministre

France Investissement

Conseil National du Littoral

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Comité National du Développement Durable et du Grenelle de l'Environnement

Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT)

Conseil National de l'Air

Conseil National des Déchets

Conseil National du Bruit

NIVEAU REGIONAL

Comités de Bassins/Agences Financières de Bassins

Comité Régional de L'Electricité

Comité Régional du Gaz

Comité Régional des Transports

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MINEFE)

Commission Spécialisée de Terminologie & de Néologie - Economie et Finances

Ministère de l'Industrie

Observatoire du Financement des Entreprises

Médiation des Relations Interentreprises

Industrielles & de la Sous -Traitance

(COMEX -MIEIST)

Mission d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (

Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, aux PME, au Tourisme, aux Services et à la consommation

Commission des Comptes Commerciaux de la Nation (CCCN)

Commission des Comptes des Services

Observatoire des Délais de Paiement

Comité Consultatif des Foires et Salons

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Commission Départementale d'Équipement Commercial

Observatoire Départemental d'Équipement Commercial

Comité Départemental de la Consommation

Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur

Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)

Conseillers du Commerce Extérieur de la France

Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Française à l'Étranger (UCCIFE)

Chambre de Commerce Franco-Arabe (CCFA)

NIVEAU REGIONAL

Association Régionale d'Exportateurs

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Comité de Pilotage du Commerce Extérieur

Médiation du Crédit aux Entreprises

Observatoire de l'Épargne Réglementée

Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

Commission des Clauses Abusives

Conseil National de la Consommation (CNC)

Institut National de la Consommation (INC)

INSEE

Commission Nationale/Nomenclatures Economiques & Sociales

Conseil National de l'Information Statistique (CNIS)

Direction des Affaires Juridiques

Observatoire Economique de l'Achat Public (OEAP)

Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) (secrétariat/Banque de France)

Conseil Supérieur de 'Ordre des Experts-Comptables

Observatoire de la Qualité Comptable (OQC)

Organismes rattachés au ministère (MINEFE)

CCI France

Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie (CRCI)

Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)

Chambres de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM)

Chambres Régionales de Métiers & de l'Artisanat (CRMA)

Chambres de Métiers & de l'Artisanat (CMA)

Association Française de Normalisation (AFNOR)

Autorité des Normes Comptables (ANC)

Conseil National du Tourisme

Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)
UBIFRANCE (Agence française pour le développement international des entreprises)

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Commission Départementale des Impôts Directs et Taxes sur le Chiffre d'Affaires
Commission départementale de conciliation des droits d'enregistrement et ISF

Commission Départementale de Coordination des Commandes Publiques

Commission d'Examen des Délais de Mandatement

Observatoire Départemental sur les Délais de Mandatement

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

Conseil National de la Montagne

Observatoire National du Volontariat dans le corps des Sapeurs-Pompiers

Ministère de la Défense

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRMM)

Ministère de la Santé et des Sports

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat

Forum "Douanes & Entreprises"

Comité National/Usagers de l'Administration Fiscale

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Conférence de la Ruralité

Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire

NIVEAU REGIONAL

Agence Régionale de Développement

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Comité de Bassin d'Emploi

Conseil de Développement de Pays

Conseil de Développement d'Agglomération

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

Conseil National de l'Aménagement & du Développement du Territoire (CNADT)

Organismes divers

(Établissements publics, associations, sociétés)

OSEO (ex. BDPME/Banque de Développement des PME)

COE-REXECODE

Institut de la Gestion Délégée (IGD)

Comité Français d'Accréditation (COFRAC)

SGS ICS SA (Qualicert en France)

NIVEAU REGIONAL

Société de Développement Régional

Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale

Commission Régionale des Aides Publiques aux Entreprises

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

[Les mandats à vocation sociale](#)

UNEDIC, emploi,

retraites/prévoyance/protection sociale,

prud'hommes, Europe/international, handicap, diversité

NIVEAU NATIONAL

UNEDIC

Emploi

Pôle Emploi

Commission Nationale de la Négociation Collective (CNNC)

Conseil Supérieur de la Participation

Conseil National de l'Insertion par Activité Economique

Comité des Olympiades des Métiers

Conseil Supérieur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Commission Nationale de Conciliation

Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Commission Nationale pour l'autonomie des jeunes

CNPI

Conseil National de la création d'entreprise

Comité national pour la recherche sur la technologie, l'emploi et le travail

Comité de pilotage National dans le cadre de l'expérimentation du Contrat de Transition Professionnel (CTP)

Conseil National de l'Inspection du travail

Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

Conseil d'Orientation pour l'Emploi

Agence Nationale des Services à la Personne

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ANCSEC)

Conseil National des Politiques de lutte contre la pauvreté et l'Exclusion Sociale (CNLE)

Groupe de Travail permanent de la HALDE

Conseil National de l'Emploi

AGS – Garantie des salaires
 Conseil d'Administration ASF et Commission
 Technique ASF
 FASILD
 Garantie Sociale des Chefs et dirigeants
 d'entreprise
 Observatoire Pénibilité
 Haut Conseil du Dialogue Social
Protection sociale/retraites/prévoyance
 ACOSS
 CNAMTS
 Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
 Association pour la Gestion du Fond de
 Financement
 Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance Maladie
 Conseil de surveillance du Fonds de cessation
 anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante
 Fonds d'Investissement des Victimes de l'Amiante
 Caisse Nationale allocations familiales
 Comités techniques nationaux d'accidents du
 travail
 Commission de discipline des agents de direction
 et des agents comptables
 Commission des accidents du travail et des
 maladies professionnelles de la CNAMTS
 Agence Nationale pour l'Amélioration des
 Conditions de Travail
 Groupement d'Intérêt Public Modernisation des
 Déclarations Sociales (GIP-MDS)
 Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie
 Comités Techniques Nationaux AT/MP
 Haut Conseil de la Famille
 CNAV
 AGIRC/ARRCO
 Conseil d'Orientation des Retraites
 Conseil de surveillance du Fonds de Réserve pour
 les retraites
 Commission des Accords de Retraite et de
 Prévoyance
 Comité de surveillance et au Fonds de réserve du
 Fonds de Solidarité Vieillesse
 Commission d'Evaluation et de sauvegarde de
 l'Assurance Vieillesse
 Caisse Nationale d'assurance vieillesse de la
 sécurité sociale (travailleurs salariés)
 Conseil d'Administration AGIRC
 Instance de coordination des Fédérations AGIRC -
 ARRCO – CTIP
 Comité de contrôle IPRIS-Retraite
 Organisme Commun des Institutions de Rente et
 de Prévoyance

Centre Technique des Institutions de Prévoyance
 UGRR
 IRSPME / IRCPME
 IPRIS
 Institut de Prévoyance du Groupe Caisse des
 Dépôts
 Groupe Dumas-Orepa
 CARCEPT
 AGCC
 ANIPS
 AFSSET
 IRSEA
 IPSEC
 Association sommitale du groupe AG2R - ISICA
 Association sommitale 3AE – AGIRE
 OMNIREP
 Conseil de Surveillance de l'Association
 Sommitale APRIONIS
Prud'hommes
 Conseil supérieur de la prud'homie
 ASSEP
Europe/international
 UEAPME
 Comité et sous-comité Programme Léonardo
 UEAPME
 Comité du dialogue social pour les questions
 européennes et internationales CDSEI
 Commission consultative de l'OIT
 Comités nationaux de suivi Fonds Social Européen
 Comité consultatif européen pour la sécurité,
 l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de
 travail
 Commission européenne Groupe politique
 d'entreprise
 CEDEFOP
 Office Français de l'Immigration et de
 l'Intégration – OFII
 Conférence Internationale du Travail
 Comité consultatif pour la formation
 professionnelle
 Comité de Pilotage du FSP "partenaires sociaux"
 Comité consultatif pour la libre circulation des
 travailleurs [9]
 Comité consultatif pour la sécurité sociale des
 travailleurs migrants
 Groupe de Travail Interactif entre la 18ème CPC
 et le Groupe Européen

Handicap

Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)
Conseil Supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés
Cour National de l'Incapacité et de la Tarification (CNIT)

AGEFIPH

Diversité

Comité consultatif de l'égalité des chances

NIVEAU REGIONAL

Observatoires régionaux de la santé au travail (ORST)

Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)

Invalidité

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)

Médecine du travail

Association d'Assistance Sociale Médicale Interprofessionnelle (AASMI)

Association Interprofessionnelle de la Médecine du Travail (AIMT)

Association Interprofessionnelle de Services Sociaux

Service Interentreprises de Médecine du Travail
Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)

Sécurité sociale

Union de Gestion des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM)

Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)

Caisse Mutuelle Régionale d'Assurance Maladie des Travailleurs non-Salariés

Caisse Régionale d'Assurance Maladie & Maternité des Travailleurs non-Salariés des Prof non Agricoles

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Centre Régional de Formation & de Perfectionnement du Personnel des Organismes de Sécurité Sociale

Centre Régional de Traitement de l'Information Electronique Inter-Caisses (CETELIC)

Centre Régional de Traitement de l'Informatique (CERTI)

Le Régime Social des Indépendants (RSI)

NIVEAU DEPARTEMENTAL OU LOCAL

Invalidité

Tribunal du Contentieux de l'Incapacité

Médecine du travail

Centres Interprofessionnels de Médecine du Travail

Groupements Interprofessionnels de Médecine du Travail

Services Interentreprises de Médecine du Travail

Services Interprofessionnels de Médecine du Travail

Sécurité sociale

Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)

Unions de recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociales & d'Allocations Familiales (URSSAF)

Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS)

Comité Consultatif auprès de la Cour d'Appel

Handicap

Commission du Reclassement et de l'Insertion des Travailleurs Handicapés

Immigrés

Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI)

Autres

Commission Régionale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (CRIDL)

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Emploi

Comité Départemental de l'Emploi (CODE, ex CODEF)

Comité Local Emploi-Formation (CLEF)

Comité(s) de Bassin(s) d'Emploi

Commission Départementale de Lutte contre le Travail Clandestin

Commission Départementale d'Examen des Recours Gracieux/Contrôle Recherche d'Emploi

Délégation Départementale de Pôle Emploi

Prud'hommes

Conseils des Prud'hommes – Conseillers (membres élus)

Handicap

Commission de Pilotage des Programmes Départementaux d'Insertion des Travailleurs Handicapés

Comité Départemental des Handicapés

Commission Départementale Technique

d'Orientation et de Reclassement des Travailleurs Handicapés (COTOREP)

Commission Départementale des Travailleurs

Section Départementale de la Commission Régionale de Conciliation

NIVEAU REGIONAL

Retraites (dont retraites complémentaires)

Groupes d'Institutions AGIRC & ARRCO
Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse des
Commerçants & Artisans/Organisation
Autonome Nationale de l'Industrie & du
Commerce (ORGANIC)

Prévoyance

Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance des
Salariés (CIPS)
Caisse Interprofessionnelle des Congés Payés
(CICP)

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Retraites

Groupes d'Institutions AGIRC & ARRCO
Caisses interprofessionnelles de Retraites des
Industriels et Commerçants (ORGANIC)

Apprentissage, éducation, enseignement, formation professionnelle continue

NIVEAU NATIONAL

Apprentissage

Association ouvrière des Compagnons du Devoir
et du Tour de France (Commission Paritaire)
Groupe de travail français parallèle au groupe de
travail européen sur la mobilité des apprentis
GTFP National

Education

CEREQ
Comité interprofessionnel consultatif
Conseil National de l'éducation populaire et de la
jeunesse
Comité Interprofessionnel
Consultatif de l'Education Nationale
Haut Comité Education Economie
Conseil Supérieur de l'éducation
Groupe de travail Education nationale-Economie
du CODICE

Enseignement

AFDET
Conservatoire National des Arts et Métiers
Conseil Supérieur de la recherche et de la
technologie
Commission Nationale de la certification
professionnelle
Commission Nationale d'expertise de la licence
professionnelle
CNESER
ONISEP
Commission Consultative Nationale des I.U.T. et
des I.U.P.
Désignations dans les CPN des I.U.T.
Commission des titres d'ingénieurs

Commission Nationale d'expertise de la licence
professionnelle
Comité de suivi de la licence professionnelle
Conseil de surveillance du Groupe ESSEC
Commission technique d'homologation des titres
et diplômes d'ingénieurs
Institut Français de Gestion
Comité interprofessionnel consultatif

I U P

Commission Consultative Nationale des I U T

Formation Professionnelle

RACINE
AFNOR
Commissions Professionnelles Consultatives
(C.P.C.)
Commission Nationale de la Certification
Professionnelle
Centre Inffo
Association de Gestion du FONGEFOR
CPNFP
AFPA
Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours
Professionnels (anciennement FUP)
Conseil National de la Formation Professionnelle
tout au long de la vie
CPNAA - Commission Paritaire Nationale
d'Application de l'Accord
IPNC - Instance Paritaire Nationale de
Coordination
AGEFICE-Association de Gestion du financement
de la formation des Chefs d'Entreprises
Comité d'Orientations du Groupe PMQ
(Prospective des Métiers et des Qualifications) du
Centre d'Analyse Stratégique
Comité de suivi des stages et de la
professionnalisation des cursus universitaires
(STAPRO)
Commission Nationale d'expertise de la licence
professionnelle
CNESER

NIVEAU REGIONAL

Apprentissage

Association de Gestion des Formations en
Alternance pour les PME (AGEFA-PME)
Comité Interprofessionnel d'Apprentissage
Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et
de la Formation Professionnelle
(CCREFP, ex COREF)
Commission Régionale de l'Apprentissage

Éducation

Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN)

Comité Académique Education – Economie
Office Régional d'Information et de Coordination
d'Éducation Permanente (ORICEP)

Enseignement

Centre(s) Associé(s) du Conservatoire National
des Arts et Métiers (CNAM)

Conseil Régional de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche

Délégations Régionales de l'Office National
d'Information sur les Enseignements et les
Professions (ONISEP)

Direction Régionale de l'Enseignement Supérieur
Ecoles et Instituts Divers

Instituts Universitaires de Technologie (IUT)
Universités

Formation professionnelle continue

Association de Gestion des Fonds de la Formation
des Salariés des PME (AGEFOS-PME)

Centre d'Animation et de Ressources de
l'Information sur la Formation (CARIF)

Centre Inter-Institutionnel de Bilan de
Compétence (CIBC)

Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et
de la Formation Professionnelle
(CCREFP, ex COREF)

Fonds de Gestion du Congé Individuel de
Formation (FONGECIF)

Observatoire Régional de l'Emploi et de la
Formation

Comité Régional consultatif de l'AFPA

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Apprentissage

Centres de Formation d'Apprentis (CFA)

Comité Départemental de l'Emploi (CODE, ex
CODEF)

Education

Conseil Académique de l'Éducation Nationale
(CAEN)

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

Enseignement

Collèges d'Enseignement Technique (CET)

Commission des Bourses Départementales

Conseil Départemental de l'Enseignement
Technologique

Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP)
Universités

Formation professionnelle continue

Association de Gestion des Fonds de la Formation
des Salariés des PME

(AGEFOS-PME)

Association pour la Formation Professionnelle des
Adultes (AFPA)

Comité Départemental de l'Emploi (CODE, ex
CODEF)

Groupement d'Établissements Scolaires (GRETA)

Commission Départementale de Validation des
Acquis

Logement

NIVEAU NATIONAL

Secrétariat d'Etat au Logement

Agence Nationale/Participation des Employeurs à
l'Effort de Construction (ANPEEC)

Action Logement (ex UESL)

APAGL (Association pour l'Accès aux Garanties
Locatives)

Foncière Logement

Comités Interprofessionnels Du Logement (Cil)

Aide à la Construction de Logements des PME-
PMI (ACL-PME)

Comité Interprofessionnel du Logement (CIL)
"ALLIANCE"

Comité Interprofessionnel du Logement (CIL)
"AMALLIA"

Comité Interprofessionnel du Logement (CIL)
"ASTRIA"

Comité Interprofessionnel/Logement "Atlantique"
(CIL ATLANTIQUE)

Comité Interprofessionnel/Logement "Val de
Loire" (CIL Val de Loire)

Groupe CILEO

Comité Interprofessionnel du Logement
"CILGERE"

Comité Interprofessionnel/Logement "CILSO"

Comité Interprofessionnel/Logement "Entreprises
- Habitat"

GIC (Groupement

Interprofessionnel/Construction)

Comité Interprofessionnel/Logement "INITIAL"

Comité Interprofessionnel/Logement "LOGEHAB"

Comité Interprofessionnel/Logement "LOGEO"

Comité Interprofessionnel/Logement "LOGILIA"

Comité Interprofessionnel/Logement

"LOGILIANCE OUEST"

Comité Interprofessionnel du Logement
"PROCILIA"

Comité Interprofessionnel du Logement
"SOLENDI"

Comité Interprofessionnel/Logement "VILOGIA
Entreprises"

Comité Interprofessionnel/Logement "Provence"
(CIL Provence)

Comité Interprofessionnel/Logement " LOGIAM"

Comité Interprofessionnel/Logement "CILVAR"

Comité Interprofessionnel/Logement "UNICIL"

Comité Interprofessionnel/Logement

"Guadeloupe"

Comité Interprofessionnel/Logement

"Martinique"

Comité Interprofessionnel/Logement "Ile de la
Réunion"

NIVEAU REGIONAL

Commission Paritaire Interprofessionnelle du
Logement (COPARIL)

Union Régionale des CIL (URCIL)

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Association de Gestion de Foyers de Travailleurs
Etrangers (& Jeunes travailleurs
Etrangers)

Comités Interprofessionnels du Logement (CIL)

Comités Paritaires du Logement

Commission Paritaire Interprofessionnelle du
Logement (COPARIL)

Conseil Départemental de l'Habitat

Groupe Départemental de Coordination Locale

Groupement Interprofessionnel du Logement
(GIL)

Organismes Divers

Société(s) Anonyme(s) (SA) d'HLM

Précédentes parutions de *Nouvelles Visions* éditées par la Fondation Concorde

En 2001,

Janvier : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l’avenir.*

Avril : *L’Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

Mai : *L’Environnement, nouvelle frontière politique.*

Juin : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d’impôts pour chaque Français.*

Octobre : *Revitaliser l’économie d’en-bas – Décentraliser l’initiative, libérer les énergies.*

Novembre : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d’un groupe du Corps des mines pour la réforme de l’Etat.*

En 2002,

Janvier : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l’intérêt général.*

Février : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

Mars : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (1^{ère} édition)*

Juin : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (2^{ème} édition)*

Octobre : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l’établissement et sa place dans le secteur financier public.*

Novembre : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

En 2003,

Janvier : *L’emploi et le travail en France – L’impact des 35 heures.*

Avril : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l’économie d’en bas.*

Juillet : *Débat public sur l’énergie : libérer l’énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*

Novembre : *Français et Américains : l’autre rive.*

En 2004,

Janvier : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1^{er} fascicule).*

Février : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule).*

Juillet : *Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général.*

Novembre : *L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question.*

En 2005,

Avril : *Baromètre de la confiance.*

Mai : *Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.*

Juin : *Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.*

Octobre : *Santé et environnement.*

Novembre : *Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France !*

En 2006 – 2007,

Mars 2006 : *Baromètre de la confiance.*

Mai 2006 : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.*

Juin 2006 : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*

Octobre : *Pour une société de la connaissance. Réussir l'université du XXI^{ème} siècle.*

Novembre 2006 : *La mondialisation, notre nouveau monde.*

Avril 2007 : *2002-2007, remettre la France sur le bon chemin*

Mai 2007 : *Politique industrielle de défense, quelles pistes pour une refondation*

Septembre 2007 : *Quelques pistes pour réduire la dépense publique – Pour un grand audit de l'Etat*

En 2008 – 2009,

Mars 2008 : *Le nucléaire du futur, un atout de développement durable*

Juin 2008 : *Un effort national pour défendre nos petites et moyennes industries*

Septembre 2008 : *Démocratie, gouvernance et réduction de la dépense publique dans les territoires – Libérons l'esprit critique et l'initiative des décideurs locaux*

Novembre 2008 : *Crise financière : sauvons le capitalisme productif des excès du capitalisme financier*

Février 2009 : *La Santé au travail – 2009 : enfin une vraie réforme*

Juin 2009 : *Réduction de la dépense publique – Plaidoyer pour une nouvelle politique des transports*

En 2010 – 2011,

Mai 2010 : *Les territoires, les entreprises et l'emploi*

Septembre 2010 : *Créons l'écosystème de l'innovateur*

Novembre 2010 : *Maîtriser nos finances, assurer notre avenir*

Novembre 2010 : *L'économie de fonctionnalité – vers un nouveau modèle économique durable*

Mars 2011 : *Produire en France – Un enjeu national pour la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat*

Octobre 2011 : *Renforcer la voix du monde de l'entreprise – Projet pour moderniser la représentation patronale*

Décembre 2011 : *Faciliter l'accompagnement et le financement des TPE et de l'entrepreneuriat – Une priorité pour les territoires et l'emploi*

Décembre 2011 : *Réussir le déploiement du très haut débit en France*

En 2012,

Avril 2012 : *La jeunesse française a-t-elle encore un avenir ? Remédier aux iniquités intergénérationnelles.*

Mai 2012 : *Redressement des comptes, retour à la compétitivité – Préparer l'avenir des nouvelles générations*

Septembre 2012 : *Innovation thérapeutique - Faire de la France un territoire attractif pour la recherche – relever le défi du financement.*